



**P . F . N . L . B . W .**

**Union Royale Professionnelle des Entrepreneurs  
de Pompes Funèbres de Namur-Luxembourg  
et Association des Entrepreneurs  
de Pompes Funèbres du Brabant-Wallon**

---

## **Concerne : Coronavirus**

---

### **Président :**

Sébastien T'jean  
Chaussée de Bruxelles 231  
1410 Waterloo  
Tél. 02 354 73 52  
Gsm. 0475 36 96 36  
[sebastien.tjean@pfnlbw.be](mailto:sebastien.tjean@pfnlbw.be)

### **Vice-Président :**

Colin Massaux  
Chaussée de Waterloo 464  
5002 Saint-Servais  
Tél. 081 73 35 99  
Gsm. 0498 87 11 03  
[colin.massaux@pfnlbw.be](mailto:colin.massaux@pfnlbw.be)

### **Secrétaire :**

Jérôme Navaux  
Bld de l'Enseignement 14  
5600 Philippeville  
Tél. 071 66 68 89  
Gsm. 0479 93 77 49  
[jerome.navaux@pfnlbw.be](mailto:jerome.navaux@pfnlbw.be)

### **Siège social :**

Chaussée de Bruxelles, 231  
1410 Waterloo

Association Sans But Lucratif

BCE : BE 0537 736 821

[www.PFNLBW.be](http://www.PFNLBW.be)

Chers entrepreneurs,

Suite aux mesures prises par notre gouvernement, nous sommes passés au contingentement afin d'enrayer la propagation du virus.

Voici les recommandations du secteur funéraire belge :

#### **Les magasins de fleurs, salles d'exposition, lieux de rencontre seront fermés.**

Le télétravail est privilégié. Si c'est impossible, il faut garder entre les travailleurs la distanciation sociale.

Les formalités se font essentiellement de manière électronique pour limiter les déplacements.

#### **Prise de rendez-vous et des dispositions pour les funérailles**

Pour permettre le télétravail, le premier contact avec une famille se fera uniquement par téléphone et un second contact sur rendez-vous si besoin.

Les renseignements étant pris par téléphone, seul le choix du cercueil peut encore faire l'objet d'une éventuelle visite, sauf si vous pouvez avoir un contact visuel (via skype par ex.).

#### **Les personnes responsables des funérailles qui se rendent au centre funéraire doivent être limitées à 2 personnes et éviter les personnes à risques.**

Privilégier une salle plutôt qu'un bureau exigü.

#### **Les visites aux funérariums**

**L'hommage au funérarium se fera uniquement sur rendez-vous, pendant une heure maximum, dans la stricte intimité et donc limité au cercle restreint (famille proche et personnes essentielles).**

**Le nombre de visiteurs devra être limité à 5 personnes simultanément dans la même pièce pour autant que les lieux permettent de conserver la distanciation sociale.**

Une main sur le cœur et/ou un signe de la tête remplaceront les embrassades et les poignées de mains.

Les chaises seront espacées.

Nous déconseillons fortement aux personnes de plus de 70 ans ou souffrantes de venir au funérarium.

Le goupillon sera enlevé et la bénédiction du défunt se fera par un signe de tête ou un signe de croix.



**P . F . N . L . B . W .**

**Union Royale Professionnelle des Entrepreneurs  
de Pompes Funèbres de Namur-Luxembourg  
et Association des Entrepreneurs  
de Pompes Funèbres du Brabant-Wallon**

**Président :**

Sébastien T'jean  
Chaussée de Bruxelles 231  
1410 Waterloo  
Gsm. 0475 36 96 36  
[sebastien@lesfunerailles.be](mailto:sebastien@lesfunerailles.be)

**Vice-Président :**

Colin Massaux  
Chaussée de Waterloo 464  
5002 Saint-Servais  
Tél. 081 73 35 99  
Gsm. 0498 87 11 03  
[colin.massaux@pfnlbw.be](mailto:colin.massaux@pfnlbw.be)

**Secrétaire :**

Jérôme Navaux  
Bld de l'Enseignement 14  
5600 Philippeville  
Tél. 071 66 68 89  
Gsm. 0479 93 77 49  
[jerome.navaux@pfnlbw.be](mailto:jerome.navaux@pfnlbw.be)

**Siège social :**

Chaussée de Bruxelles, 231  
1410 Waterloo

Association Sans But Lucratif

BCE : BE 0537 736 821

[www.PFNLBW.be](http://www.PFNLBW.be)

**Table de café**

Les tables de café, salle de réception, banquet de funérailles sont interdits  
Levée de corps.

**Seul un cercle restreint sera présent à la levée du corps (famille proche) avec un maximum de 20 personnes (personnel du centre funéraire compris) et pour autant que les lieux le permettent.**

La distanciation sociale entre les personnes devra être respectée.

Les amis et voisins privilégieront les réseaux sociaux ou websites des entreprises de pompes funèbres pour présenter leurs condoléances.

**Cérémonie religieuse et Aula**

**Les rassemblements étant interdits, la cérémonie d'adieu sera écourtée (45 minutes maximum) et n'y participera que le cercle restreint avec un maximum de 20 personnes, personnel du centre funéraire compris.**

Mais moins de 20, si la distanciation sociale (1.5m) ne peut être respectée.  
L'espace entre les chaises est prévu pour maintenir la distanciation sociale.

Un hommage public pourra toujours être organisé ultérieurement après la crise sanitaire.

**Cimetière et/ou remise des cendres**

Une main sur le cœur et/ou un signe de la tête remplaceront les embrassades et les poignées de mains.

Un signe de la tête et/ou un signe de croix seront privilégiés pour un dernier au revoir devant le défunt.

Respecter la distanciation sociale entre les personnes.

**Crématoriums**

Des mesures exceptionnelles seront adaptées par les différents crématoriums, nous vous prions de les respecter scrupuleusement.

Les crématoriums doivent se conformer aux directives fédérales et continuer à faciliter les adieux.

**Véhicules de services**

Corbillards et/ou véhicules de transferts auront maximum 2 personnes à bord.

D'avance, nous vous remercions de respecter l'arrêté ministériel ainsi que nos recommandations.

**Sébastien T'JEAN**